

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 04 décembre 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. BERTHIER, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. TOURE, M. GIBERT, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, M. PELISSIER, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. PIAT donne pouvoir à M. PEREIRA
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme YILMAZ
M. LECHUGA donne pouvoir à M. BUTIN
M. ASSAS donne pouvoir à Mme HENNECHART
Mme REYNAUD donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme GRIMAUD, Mme JARY.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BOILEAU.

N°2025.12.81 – Rapport du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF) – Exercice 2024.

Sur présentation de Monsieur Mouhamet TOURE, Conseiller Municipal Délégué aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-13 et L. 5211-39,

Vu le rapport annuel d'activité du SIGEIF pour l'exercice 2024 présenté lors de son Comité d'Administration du 07 juillet 2025,

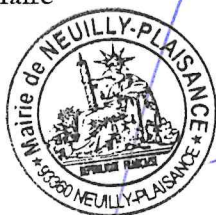
Considérant l'avis favorable de la Commission des Services Techniques et Espaces Verts, des Travaux, de la Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement du 09 décembre 2025,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A L'UNANIMITÉ**

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport de l'exercice 2024 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF).

ARTICLE 2 : PRÉCISE que ce rapport d'activité sera mis à disposition du public, conformément à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Christian DEMUYNCK
Maire



Vanessa BOILEAU
Secrétaire

